

**Les pièces du puzzle s'assemblent
mais qui se soucie de l'avis des personnels ?**



Le choix du MEN serait-il encore une fois la pratique le double langage. ?

25 novembre 2013

Rassurant sur la forme, il préparerait une réforme de fond des services et du métier qui toucherait l'existence des CIO, la formation, les missions des conseillers d'orientation-psychologues et des directeurs.

Les dernières informations qui circulent laissent entendre que le MEN aurait finalement choisi de ne garder qu'un seul CIO par département, ce qui entraînerait, la modification du statut du Directeur et du lieu de rattachement (et non d'affectation) des copsy,

Dans ces projets, il serait envisagé de transformer ce super CIO départemental en établissement public administratif, (EPA) ce qui signifierait une sortie de l'éducation nationale, le regroupement d'organismes publics et privés et des modifications des missions et du recrutement.

Dans ce schéma, que deviendraient les directeurs ? Privés de CIO, ils pourraient se voir confier des « missions » auprès du Rectorat ou des DSDEN, ou se voir proposer l'intégration dans d'autres corps (chefs d'établissement par exemple).

Parallèlement l'entrée des psychologues scolaires dans les collèges est envisagée dans le chantier concernant les métiers du premier degré.

Le SNES n'est nullement associé à la réflexion sur ces projets qui correspondraient, s'ils étaient retenus, à la disparition du réseau des CIO et de notre métier.

Un groupe de travail est annoncé prochainement pour examiner l'ensemble de ces réformes dont la direction, si elle se confirme, tournerait le dos à ce que la grande majorité des collègues et le SNES défendent comme conception du métier et de l'orientation. C'est à l'aune de ces conceptions qui concernent l'intérêt des élèves et des personnels que les projets et les mesures actuels doivent être examinés et non en fonction de stratégies d'influence peu soucieuses des conséquences pour le service public d'orientation de l'éducation nationale.

Victoire a dit le SGEN ?

Dans une information récente aux CIO, le SGEN se pose en défenseur de la déontologie contre un SNES qui compromettrait le métier avec les équipes de direction des établissements. Lors du CSE concernant le projet de décret sur l'expérimentation du « choix de l'orientation » en 3^{ème}, le SGEN a obtenu de l'administration une modification du texte initial qui prévoyait, en cas de désaccord, la présence du conseiller d'orientation-psychologue avec le chef d'établissement et le professeur principal dans

Sommaire :

- *Les pièces du puzzle*
- *Victoire a dit le Sgen ?*

Affirmer clairement ses positions !

l'entretien avec les familles.

Rétablissons les faits :

La modification proposée par le SGEN visait à supprimer la présence du conseiller d'orientation-psychologue dans cette rencontre sous prétexte que celui-ci ne pourrait endosser la position prise par le conseil de classe.

Mais qui le lui demandait ? Il faudrait sinon considérer que, dans toute réunion institutionnelle (conseil de classe, commission d'appel...) ou concernant tous dossiers, le conseiller d'orientation-psychologue ne pourrait développer son analyse et son point de vue sous prétexte qu'il serait engagé par l'avis de l'équipe de professeurs ou de direction.

C'est une bien curieuse conception du positionnement du travail d'un psychologue en institution.

D'autant qu'en séance, la justification de cette position ne s'est nullement appuyée sur le titre de psychologue mais sur la position de « conseil ». Or, dans le champ de l'insertion professionnelle, où le SGEN voudrait nous entraîner via le SPRO, il y a majoritairement des conseillers et pas de psychologues donc pas de code de déontologie professionnelle clairement identifié. Chacun appréciera!



Malgré la proposition du SNES de conserver les deux formulations (la formulation initiale du texte du projet de décret plus celle figurant dans l'amendement du SGEN), ceci fut refusé. La formulation finalement retenue non seulement élimine les conseillers d'orientation-psychologues d'une reconnaissance officielle du rôle qu'ils jouent pourtant dans les établissements mais n'apporte aucune garantie sur la proposition d'entretien que les chefs d'établissements devraient faire aux parents. Personne ne pourra en effet le vérifier. De plus, elle ne fixe même pas le lieu où pourrait avoir lieu cette rencontre ; ce qui évite soigneusement d'ancrer les CIO dans le paysage, à un moment où les projets de « maisons communes » vont bon train dans les régions ! Enfin, il n'est même pas certain que le conseil d'Etat considère que cette formulation relève bien d'un décret.

Dans ce cas il ne resterait aucune trace de la place des conseillers d'orientation-psychologues dans l'article 3. Belle victoire en vérité ! Mais n'est ce pas finalement ce qui est recherché ? En affaiblissant le positionnement institutionnel des conseillers d'orientation-psychologues et des directeurs de CIO, il sera plus facile ainsi de procéder au glissement des missions vers d'autres publics et à la régionalisation tant espérée par certains !

Avoir le courage de ses opinions

On aimerait qu'un syndicat qui dit se montrer à l'offensive sur le terrain de la déontologie se positionne clairement sur la charte signée par l'ARF et quatre Ministres.

En effet, celle-ci prévoit que les régions fixent les missions, les services et les événements auxquels les personnels devraient participer et organisent leur « professionnalisation » et la mutualisation de leurs outils. On n'a pas entendu de protestations vigoureuses du SGEN sur les expérimentations menées à Rennes et à Orléans-Tours par l'entremise de cabinets privés de « consultants en transition professionnelle » qui prétendent former les collègues à des grilles d'entretien et à des protocoles de prise en charge des personnes ! On n'a pas entendu non plus de critiques sur la position de l'UNSA reprise par l'administration dans le chantier sur les RASED, prétendant faire entrer les psychologues scolaires en 6^{ème} pour suivre les élèves. Rappelons que l'UNSA réclame une transformation de la fonction de psychologue scolaire en « psychologue du socle », jusqu'en fin de collège, donc en lieu et place des copsy. Au fait, le SGEN est-il signataire du code de déontologie des psychologues signé par le SNES et 30 autres organisations associatives et syndicales de psychologues ?

Comment défendre au mieux les CIO et le métier ?

Dans le milieu de l'insertion professionnelle et de l'emploi, où règnent l'externalisation des missions, le mélange entre public et privé et le recours à des « conseillers » non psychologues ?

Dans des lieux polyvalents, sur le mode de « maisons communes » comme le souhaitent les régions, où les pratiques seront normées et formatées pour répondre à l'obligation de rationalisation des moyens et où la clinique fera place à des grilles d'entretien minutés et à des outils numériques obligatoires comme c'est le cas actuellement pour les psychologues de l'ex AFPA absorbés par Pôle emploi ?

Le service public de l'Éducation nationale assure des garanties quant au statut et aux missions qui permettent au conseiller d'orientation-psychologue de rester maître de ses outils et techniques, d'exiger de travailler dans des conditions respectant la déontologie, la confidentialité et étrangères aux questions de conflits d'intérêts.

La bataille pour le maintien des CIO

Il est clair que l'offensive sur les fermetures de CIO n'obéissent pas qu'à des logiques budgétaires mais veulent imposer dans les faits, une régionalisation du service et une double tutelle pour les conseillers. Ce n'est ni l'intérêt des jeunes, ni celui du service public. Notre colloque l'a clairement démontré.

Pour défendre les CIO et empêcher leurs fermetures, chacun jugera sur le terrain qui est à l'offensive.

A Lyon, comme à Orléans-tours, nos collègues sont dans l'action pour s'opposer aux fermetures avec l'appui du SNES. Pour nous, la solution n'est pas dans des arrangements locaux avec l'administration au coup par coup. Cette stratégie ne peut qu'aller dans le sens d'une logique individualiste où la sauvegarde provisoire de certains CIO sera opposée à la fermeture des autres. Le SNES développe une conception collective de la défense du réseau des CIO et d'une égalité de missions sur tous les territoires, ce que la mise en place du SPRO telle qu'elle est définie dans le cadre des expérimentations ne permettra plus.

L'ampleur de la réforme qui se profile, s'engagerait contre la très grande majorité d'une profession et ne peut que se transformer en épreuve de force. Il est encore temps de l'éviter, en se mobilisant d'ores et déjà sur le terrain et en faisant valoir notre opposition déterminée au SPRO à marche forcée.

Il faut d'urgence que toute la profession se fasse entendre!

Ces projets, qui nient notre professionnalité, porteraient un coup fatal au service public d'orientation de l'Éducation Nationale !